

## GARANTIE LIMITÉE

### Rattrapeurs d'usure automatiques

La garantie Bendix Spicer Foundation Brake LLC (« l'entreprise ») protège l'acheteur original au détail contre toute défectuosité de pièces ou vice de fabrication des rattrapeurs d'usure automatiques Bendix® ASA-5®, Bendix® Versajust® GS, Bendix® Versajust® LS, et Spicer®. La première occurrence fixe les périodes de garantie indiquées ci-dessous, sous condition d'un entretien du rattrapeur d'usure automatique conforme à la notice technique Bendix® (SD-05-1269, rattrapeur ASA-5; SD-05-4630, Versajust) ou au manuel Spicer® (BW7257). Pour un service sous garantie, la chape et l'axe de chape doivent être retournés avec le produit.

Type d'utilisation	Rattrapeur d'usure Bendix® ASA-5®						Rattrapeurs d'usure automatiques Bendix® Versajust® GS et Bendix® Versajust® LS		
	EO et neuf			Remise à neuf			EO et neuf		
	Années	Milles (km)	Heures	Années	Milles (km)	Heures	Années	Milles (km)	Heures
Tracteur de ligne, remorque de ligne, camion inter-États	5	500 000 (800 000)	18 000	3	300 000 (480 000)	10 800	6	1 000 000 (1 600 000)	21 600
Tracteur ramassage et livraison, remorque ramassage et livraison, camion interurbain, autobus nolisé, autobus inter-États, autobus scolaire	3	300 000 (480 000)	10 800	1	100 000 (160 000)	3 600	3	300 000 (480 000)	10 800
Autobus urbain, remorque à ordures, camion-benne, camion-malaxeur, autre	2	200 000 (320 000)	7 200	1	100 000 (160 000)	3 600	2	200 000 (320 000)	7 200

Type d'utilisation	Rattrapeur d'usure Spicer®					
	EO			Marché des pièces de rechange		
	Années	Milles (km)	Heures	Années	Milles (km)	Heures
Tracteur de ligne	6	750 000 (1 200 000)	21 600	1	100 000 (160 000)	3 600
Tous les autres, sauf les remorques	2	100 000 (160 000)	3 600			
Remorque, entretien réduit	6	1 000 000 (1 600 000)	21 600			
Remorque, pas de graissage	3	Illimité	10 800			

La garantie limitée ne couvre pas les défectuosités ni les dommages causés par les facteurs suivants : un abus, une mauvaise utilisation, des débris routiers, les accidents, une mauvaise installation ou maintenance, un manque d'entretien, ou un usage non conforme dans le véhicule, non autorisé par Bendix Spicer Foundation Brake, et qui ne satisfait pas aux normes et aux directives de Bendix Spicer Foundation Brake.

#### Produit :

Le produit dit défectueux doit être retourné franco de port par le concessionnaire de l'équipement d'origine (EO) ou par le distributeur agréé de l'entreprise dans un délai de trente (30) jours à compter de la découverte du défaut. **Des réparations non autorisées annuleront cette garantie limitée.**

Bendix Spicer Foundation Brake vérifiera le produit et prendra la décision finale à son sujet, à savoir s'il est couvert ou non par les termes de cette garantie. Lorsque la demande est admissible, Bendix Spicer Foundation Brake devra, à sa seule discrétion, réparer le produit défectueux ou le remplacer par une pièce de rechange réusinée. La durée de garantie de la pièce de rechange équivaudra à la partie restante de la garantie d'origine (période, kilométrage, ou heures).

#### Main-d'œuvre :

Les premiers douze (12) mois, 100 000 milles (160 000 kilomètres) ou 3 600 heures, selon la première occurrence, l'entreprise remboursera les coûts de main-d'œuvre selon son taux de main-d'œuvre actuel, appliqué au nombre d'heures préétabli dans le Calendrier de dépose et de remplacement (BW1322) lors de l'installation du produit défectueux.

CETTE GARANTIE LIMITÉE ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, PAR EFFET DE LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. BENDIX SPICER FOUNDATION BRAKE LLC NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, PROGRESSIFS, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE LES COÛTS SUBIS EN RAISON D'UN APPEL DE SERVICE, D'UN REMORQUAGE OU D'UN TEMPS DE PANNE.